

... dans les raies tracées, en ayant soin de la recouvrir immédiatement, avec le pied ou de tout autre manière, d'au moins un centimètre de terre; si le sol était sec, il serait nécessaire d'arroser les capots, afin que la germination ne fût pas interrompue.

Dès que les plants auront atteint 15 à 20 centimètres de hauteur, on leur donnera un premier binage et on ne laissera à chaque capot que les deux plants les plus vigoureux. Quand ils seront à la hauteur de 40 à 50 centimètres, on supprimera encore à chaque capot le moins vigoureux des plants, et on butera ceux qui restent en donnant un second binage, comme cela se pratique pour les maïs, haricots, etc. Quelques jours plus tard, on pincera les extrémités des plants pour les faire ramifier. Après cette période, les cotonniers étant au fort de leur végétation supporteront avantageusement un arrosage ou deux, si le temps est sec ou chaud.

Pour hâter la maturité, vers la fin d'août, en débarrassera les plants d'une partie du feuillage bas et des branches inutiles, ainsi que nous l'avons dit dans notre première notice, et comme cela se pratique dans tous les pays où les pluies d'automne peuvent nuire à cette récolte, qui a généralement lieu fin d'octobre, et qui doit toujours être ramassée par un temps sec, à mesure que les capsules s'ouvrent, et déposée immédiatement dans un endroit sec et aéré.

LEON LILLE FRÈRES.

On annonce pour demain soir la reprise de la *Grâce de Dieu*. M^{me} Esclozas, pour sa représentation d'adieu, paraîtra dans le rôle de *Marie*, qu'elle ne peut manquer d'interpréter avec un succès complet.

Lundi soir, représentation au bénéfice de M. Gay, notre excellent comique, qui remplira dans *Monte-Cristo* le rôle de *Caerouce*.

M. Victor Gay peut compter sur les témoignages de sympathie d'un public nombreux.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 20 mars 1863.

On mande de Bruxelles qu'un meeting devait avoir lieu hier dans cette capitale en faveur de la Pologne. L'autorité a pris des mesures pour l'empêcher.

M. Frédéric Morin rédacteur en chef du *Progrès de Lyon*, se porte à Villefranche contre M. de Mortemart. M. Lavertujon, rédacteur en chef de la *Gironde*, se porte à Bordeaux ainsi que M. le duc de Cazes, fils de l'ancien ministre de la Restauration.

Les débats du procès Garcia et Calzado ont commencé aujourd'hui à la 6^e chambre correctionnelle. Après l'interrogatoire des prévenus, il a été procédé à l'audition des témoins. Plusieurs ont déclaré que M. Garcia avait quitté le salon de jeu pour aller disposer dans un lieu écarté le jeu de cartes avec lequel on eût lieu les bénéfices incriminés.

Le *Pays* annonce en ces termes la manifestation d'hier : « Un rassemblement d'étudiants, au nombre de 200 ou 300, dit-on, s'est, au sortir du cours de M. Saint-Marc Girardin, dirigé vers le Luxembourg, avec l'intention de faire une manifestation en faveur de la Pologne. Il a été dissipé sans difficulté par quelques sergens de ville. »

Le vote du Sénat sur les pétitions polonaises a causé une assez vive sensation à Paris.

On disait ce matin qu'une nouvelle démonstration devait être faite par les écoles. A l'heure où nous écrivons, il ne s'est rien produit de pareil.

Le Corps législatif a nommé aujourd'hui dans ses bureaux la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au rachat des canaux. Cette commission est composée de MM. Clebsattel, Guillaume, Geoffroy de Villeneuve, Choque, vicomte de Grouchy, baron Eschassériaux, baron de Beauverger, baron de Lespérut, David Deschamps.

On espère que le rapport de la commission ne tardera pas à être présenté. L'empereur tient, dit-on, à ce que la loi soit votée dans le cours de la présente session.

Le conseil d'Etat a annulé un arrêté du conseil de préfecture du département de la Charente, et invalidé les opérations électorales de la commune de Mansles. Le pouvoir était fondé sur ce qu'en distribuant la veille de l'élection des bulletins de vote, le garde champêtre et les agents de la mairie avaient engagé les électeurs à voter pour les candidats choisis par le maire; sur ce que le commissaire de police aurait adressé des menaces à plusieurs électeurs; sur ce que l'instituteur primaire aurait engagé les parents de ses élèves à voter pour les candidats de l'administration, et sur d'autres griefs analogues.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

BULLETIN FINANCIER.

20 mars 1863.

La tenue du marché a été bien meilleure qu'hier.

Le vote de l'ordre du jour au Sénat sur la question polonaise et le bruit de la défection de Langiewicz avaient rassuré les timides.

La Bourse est plus faible en clôture.

La rente, ouverte à 69 francs, a fait 68.95 au plus bas et 69.20 au plus haut pour finir à 69.15.

Les consolidés anglais sont venus sans changement à 92 1/4 à 3/8.

A Vienne, les chemins montent, les changes sont stationnaires.

L'emprunt italien a varié de 70.05 à 70.52; il a fermé à 70.20.

Le Mobilier français s'est élevé de 1250 à 1262.50, et l'Espagnol de 855 à 865.

L'Orléans resté à 1145; le Nord à 1035; l'Est à 544.25, après avoir fait 545; le Lyon à 1197.50; le Midi à 768.75; l'Ouest à 552.50.

Les Ardennes sont à 500; les Autrichiens à 513.75; les Lombards à 506.25; les Sardes à 385.

Les Saragosses ont atteint 712.50.

Les Gaz parisiens ont eu les honneurs du marché; ils se sont élevés à 1785.

Les Suez font 497.50; les Transatlantiques 560; les Ports de Marseille 710; les Rivioli 251.25; les Magasins généraux 720; les Petites-Voitures 90.

Cours moyen du comptant : 3 % 69.05. 4 1/2 % 96.25.

Banque de France, 3,370. Crédit foncier, 1,475.

FAITS DIVERS.

Le maronnier dit du 20 mars du jardin des Tuileries et vingt de ses collègues ont aujourd'hui des feuilles parfaitement formées. Comme on le voit, le miracle végétal s'est généralisé, grâce à la température exceptionnelle du mois de février.

Mardi, vers huit heures et demie du matin, Dumoutier, cocher des omnibus du chemin de fer d'Orléans, se rendait à son service, lorsque arrive sur le boulevard de l'Hôpital, près du marché aux chevaux, il aperçut à ses pieds un objet brillant. Croyant à quelque heureuse trouvaille, il s'approcha et reconnu que cet objet n'était autre que la lame d'un couteau passée à travers les barres d'une de ces trappes ou plaques en fer, placées ca et là dans les environs de Paris, et servant à jeter un peu de lumière dans certains carrefours des Catacombes.

En se baissant, il entend un peu de bruit et distingue la voix affaiblie d'un homme appelant au secours. Aussitôt il se précipite chez un marchand de vins du voisinage et revient accompagné du marchand et d'un ouvrier avec lesquels, à l'aide d'une pince en fer, il soulève la trappe.

Alors un spectacle émouvant s'offre aux regards de ces trois personnes. Une sorte de puits, dont le fond se perdait dans l'obscurité, était béant devant eux, et à l'ouverture se tenait camponné, les mains ensanglantées, la figure bouleversée par la terreur, l'homme qui avait appelé au secours. On le saisit par les bras, on l'enlève; mais à peine en sûreté, et avant même de remercier ses libérateurs, le malheureux se penche sur le gouffre comme pour y chercher quelque chose.

Avec cet instinct merveilleux qui, en de semblables circonstances, distingue la population parisienne, on devine qu'un autre homme à délivrer doit être là, à une profondeur que, les ténèbres ne permettent pas d'apprécier. On apporte des cordes qu'on jette dans le soubirail, et bientôt on en retire un malheureux plus affaibli encore que le premier.

Après s'être un peu remis, ils racontèrent qu'ils étaient ouvriers carriers. Entrés lundi, vers midi, dans les Catacombes, par la rue du Château-des-Rentiers, au Petit-Ivry, près de la barrière des Deux-Moulins, pour y exécuter quelques travaux, leur lampe s'éteignit, et ils s'aperçurent avec effroi qu'ils n'avaient pas d'allumettes.

Ils avaient essayé de revenir sur leurs pas, mais s'égarant de plus en plus dans les méandres de ce dedale sans fin, ils avaient erré ainsi au hasard et sans nourriture jusqu'à sept heures et demie du matin. Alors ils avaient aperçu un peu de jour filtrant à travers l'une de ces trappes dont nous avons parlé. — Cette trappe était placée à environ soixante et dix pieds de hauteur.

Celui des deux ouvriers qui avaient conservé le plus de sang-froid et de vigueur se cramponne des pieds et des mains aux parois des murs, en grattant avec son couteau les joints des pierres pour y introduire les ongles.

Après des efforts inouïs de courage il était parvenu jusqu'au sommet, pendant que son camarade, plus affaibli et incapable de le suivre, s'affaissant sur le sol. Arrivé là, le malheureux avait d'abord cherché, mais inutilement; à soulever la trappe à l'aide de son couteau; puis il en avait énergiquement maintenu la lame en l'air, au-dessus du niveau du pavé, espérant qu'en tournant l'instrument entre ses doigts il attirerait, par ce moyen, les regards de quelques passants. C'est grâce à ce signal, en effet, qu'il a été, permis de le secourir et de le sauver tous les deux.

Ajoutons qu'après avoir apporté dans cette délivrance le plus grand zèle, au point d'exposer sa vie, le cocher Dumoutier ne voulait même pas donner son nom aux personnes que son dévouement avait profondément touchés.

M. Herbert, docteur au Havre, et M. Herman, docteur à Anvers, acceptent le défi de 12,500 fr., que leur a adressé M. Crockett.

M. Hermann offre d'introduire dans la cage du Cirque, à côté des animaux factuels, deux ours, quatre lions et deux hyènes.

Dans un petit restaurant de la rue Saint-Honoré, trois jeunes gens prenaient quotidiennement leurs repas. Ils avaient choisi l'heure où l'établissement est le moins fréquenté et ils eussent été alors presque toujours seuls si un vieillard n'eût, pour le même motif qu'eux, fait choix de la même heure. C'était un homme d'une exquise propreté et d'un air vénérable, aux manières distinguées, au visage ouvert et toujours souriant.

Le moment de son arrivée était inévitable, et telle était sa ponctualité qu'on réglait d'avance les pendules. Comme il avait conservé l'ancien usage de porter des breloques, on l'appelait (quand il n'était pas là) le père La Breloque.

L'habitude de se trouver ensemble avait fait naître entre ces consommateurs une certaine familiarité. Les jeunes gens ne se gênaient pas pour parler devant l'ancien de leurs petites affaires, de leurs joies, de leurs chagrins, chacun d'eux eût désiré de suivre une carrière libérale; mais ils en étaient empêchés par diverses difficultés, dont la principale était le manque d'argent.

Le vieillard le écoutait avec son bienveillant sourire; il leur remontait le moral; il leur disait qu'avec du courage, de l'activité et de la persévérance on parvient à tout; qu'il n'est pas d'homme qui, au moins une fois dans sa vie, ne trouve l'occasion de se faire une position, et que c'est sa faute s'il la laisse passer. Enfin, il leur faisait entendre qu'il pourrait peut-être un jour lui-même leur être utile.

En considérant la mise modeste et le menu plus modeste encore de leur compagnon de table, les jeunes gens ne pouvaient guère compter sur l'appui qu'il leur promettait. Néanmoins ils éprouvaient une sorte d'affection filiale pour l'homme qui les consolait et les encourageait; ils lui rendaient mille petits services. Ils veillaient, avant son arrivée, à ce que le coin qu'il affectionnait ne fût occupé par aucun intrus; lorsqu'il se retirait, ils lui présentaient son chapeau et sa canne.

Les choses allaient ainsi depuis deux ans, lorsque, pour la première fois, il y a quelques jours, le vieillard manqua à ses invariables habitudes et ne parut pas à l'heure du dîner.

Persuadés qu'il lui était arrivé quelque malheur, les jeunes gens demeurèrent attristés. Le lendemain, en effet, le sieur D., maître de l'établissement, leur remit à chacun une lettre d'invitation au convoi, service et enterrement du sieur S..., ancien magistrat en province, décédé subitement dans sa 75^e année. Il avait reçu pour lui-même une invitation semblable.

On ne douta nullement que le défunt ne fût le petit vieillard dont on regretait l'absence. Le traiteur et ses habitués ne manquèrent pas d'assister aux cérémonies funèbres. Après avoir jeté sur le cercueil leur pelletée de terre, ils allaient s'éloigner, lorsqu'un des assistants, qui depuis quelque temps semblait les observer, les aborda et s'enquit de leurs noms et qualités. Il fit connaître ensuite qu'il était le notaire du sieur S..., et il leur donna rendez-vous dans son étude pour affaire les concernant.

S'étant rendus hier à cette invitation, ils ont appris que l'ancien magistrat leur avait légué, savoir : au sieur D., l'argent nécessaire pour agrandir son établissement, ainsi qu'il en avait souvent manifesté le désir, et aux trois jeunes gens les sommes que, dans leurs entretiens avec le sieur S..., ils avaient eux-mêmes regardés comme suffisants pour surmonter les obstacles qui les empêchaient de se créer une position convenable.

On lit dans l'*Echo de l'Est* : « Dans les environs de Saint-Mihiel, une quantité considérable de sangliers faisaient aux récoltes en terre de grands dommages; jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu un aussi grand nombre de ces animaux nuisibles.

Les cultivateurs des environs éprouvaient des craintes sérieuses pour la récolte des champs qui avoisinaient les forêts; ils adressèrent leurs plaintes à l'administration supérieure, qui, connaissant le zèle des chasseurs de notre ville, a autorisé des battues, et ensuite des chasses aux chiens, en nombre illimité.

Nos chasseurs, sous la surveillance de l'administration forestière, firent plusieurs battues qui amenèrent la destruction de quelques sangliers; mais ces battues, qui d'abord avaient assez bien réussi, n'ayant pas donné ensuite de résultat satisfaisant, quelques chasseurs eurent l'heureuse idée d'appeler à leur aide un de leurs confrères en saint Hubert, qui habite les environs de Verdun et possède plusieurs chiens dressés spécialement pour la chasse aux sangliers.

Ces chiens, d'une ardeur infatigable, s'acharnent tellement à la poursuite de la bête qu'ils ont détournée, que souvent les chasseurs ont été empêchés de tirer les sangliers dans la crainte d'atteindre les chiens.

Avec l'aide de ce chasseur et de ses chiens, on organisa plusieurs chasses qui furent couronnées de succès. Le premier jour un sanglier fut abattu par le propriétaire de la meute; les autres jours six de ces animaux tombèrent sous le plomb de divers chasseurs. Un de ces sangliers était surtout remarquable par sa taille; il pesait, nous dit-on, plus de 150 kilog.

L'*Illustrirte Zeitung* dit que la grande galerie des animaux féroces au jardin zoologique de Cologne offre un spectacle des plus intéressants. C'est un jeune tigre royal nourri par une chienne au poil roussâtre et enfermée avec elle dans la même cage. Ces deux animaux sont arrivés à Cologne au mois de novembre dernier, et depuis lors aucun nuage n'a trou-

blé leur remarquable intimité. Il ne s'élève même aucune querelle entre eux au moment du repas, car chacun respecte les droits et les morceaux de l'autre. Mais en toute circonstance la chienne tyrannise de la façon la plus absolue son gigantesque nourrisson. — Quand elle n'est pas de bonne humeur, elle repousse les caresses du tigre avec des coups de dents énergiques, et en poussant des aboiements perçants, tandis que sa malheureuse victime tâche de parer les attaques avec ses larges griffes.

Mais la plupart du temps tous les deux jouent avec le plus gracieux abandon, le tigre se gardant bien, en de telles occasions, de faire abus de ses forces, et même quand sa gueule puissante enveloppe la tête de sa compagne, celle-ci n'a rien à craindre. Ces aimables relations dureront-elles toujours? Nous l'ignorons, mais on pourrait presque en douter. Le tigre souffre en ce moment, à cause du changement de ses dents, et il y a, surtout le matin, des moments où il faudrait savoir respecter son état. Or la chienne n'a peut-être pas assez le sentiment de la position où se trouve momentanément son nourrisson, et un coup de griffe de l'autre l'aurait bientôt fait disparaître.

Ce tigre, à en juger par sa denture, doit être âgé d'un an et demi; il atteint environ les deux tiers de la taille de ses puissants voisins, deux autres tigres, l'un, Simon, très-méchant, remarquable par sa belle barbe, l'autre, le bon Fridolin, dont la robe est très-brillante. Il provient de cette espèce particulière à Java, qui se distingue par ses poils allongés derrière la tête en forme de crinière et sur les deux côtes de la mâchoire inférieure, ainsi que par la teinte un peu effacée des raies de son pelage. Quant à la chienne, elle n'a pas de type bien marqué; ce doit être le produit du croisement de deux espèces de braques.

Ces deux animaux ont été donnés par le ministre prussien, comte d'Eulenburg, qui les a acquis pendant son voyage dans l'Asie orientale; ils ont été ramenés en Allemagne sur le vaisseau de guerre *Arcona*.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 22 mars.
Dernière représentation de M^{me} ESCLOZAS, premier sujet du théâtre impérial du Châtelet.

LA GRACE DE DIEU, drame-vaudeville en 3 actes.

M^{me} Esclozas remplira le rôle de Marie.

LA SOEUR DE JOCRISSE, vaudeville en 1 acte.

CROQUE-POULE, comédie-vaudeville en 1 acte.

Ordre : 1. Croque-poulé; 2. La grâce de Dieu; 3. La sœur de Jocrisse.

Les bureaux seront ouverts à 6 heures. — On commencera à 6 h. 1/2.

Lundi 23 mars.
Abonnements et entrées de faveur généralement suspendus.

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. Victor GAY, PREMIER COMIQUE.

Première représentation de MONTE-CRISTO, drame en 5 actes et 8 tableaux.

1^{er} tableau : l'arrivée. — 2^e, les Catalans. — 3^e, la réserve. — 4^e, Villefort. — 5^e, la prison du château d'If. — 6^e, l'abbé Faria. — 7^e, les deux martyrs. — 8^e, l'évasion.

Intermède : *Judith*, chant dramatique, chanté par M^{lle} Antonia.

LA MANSARDE DU CRIME, vaudeville en 1 acte.

Ordre : 1. Monte-Cristo; 2. Judith; 3. La mansarde.

Les bureaux seront ouverts à 6 heures. — On commencera à 6 h. 1/2.

AVIS. — Le spectacle finira à 11 heures.

Prix des places : Loges de première galerie, 3 fr.; fauteuil de première galerie, 2 fr. 50; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50; premier^e galerie, 2 fr.; stalles de parquet, 2 fr.; deuxième galerie, 1 fr.; parquets, 1 fr. 25; parterre, 75 cent.; amphithéâtre, 50 cent.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à 4 heures, chez J. Rebox, Grande-Rue, 56.

Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

Mercuriale du marché aux grains de Lille du 18 mars 1863.

Blé blanc vendu, 2,320 hect. . . . 21 42
Blé macaux id. 19 88
Prix extrême du blé blanc. 18 à 23 fr.
Id. du blé macaux 18 à 21 fr.

Baisse à l'hectolitre : Blé blanc. . . 0 39
Id. Blé macaux . . . 0 22
Fleurs (le sac de 100 kilog.). . . 38 00
Baisse : 0 fr. 00 cent.

Son (le quintal métrique) . . . 9 00
Prix moyen (à l'hectolitre) des marchés du département, plus Arras.

Blé blanc. Blé mac. Semaine courante. 20 91 18 97
Semaine précédente 21 09 19 35
Baisse. 0 18 0 38

TAXE DU PRIX DU PAIN dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Pain de ménage, le kilogramme . . 28
Pain de 2^e qualité, id. 31 50
Pain blanc, id. 33
Pain de fleur (pain français) 125 g. . 6
Les deux pains 11
Les quatre pains 22
Les huit pains 44

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille. Marché du 20 mars 1863.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect.
3/6 betterave fin id
3/6 méas. ind. id
3/6 fin de grains id
3/6 de riz id
Genievre. id	43
Anis id	50

CENT MILLE FRANCS pour 25 c.

275 Lots, tous en espèces, de 100,000 f., — 10,000, — 5,000 f., etc.

Le Billet, ne coûtant que 25 c., fait participer à toutes les chances de gain de tous les Lots, compris le gros lot de CENT MILLE FRANCS. — Tirage dans quelques jours, et vu l'empressement du public à prendre de ces Billets à 25 c. pour gagner 100,000 francs, on en manquera avant ce très-prochain tirage. — Les prendre dès aujourd'hui même — (en notre ville et principales autres villes) — chez les libraires, débitants de tabac, épiciers, coiffeurs, qui ont affiché ces mots : « CI DERNIERS BILLETS; 100,000 francs pour 25 c. »

COMPAGNIE DES Mines de Béthune. DÉPOT DE CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

VENTE A L'HECTOLITRE Mesure des fosses.

La Compagnie des Mines de Béthune, dont le dépôt de charbons est situé PRÈS DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, rue Latérale, à Roubaix, prie MM. les consommateurs de vouloir bien faire leurs commandes un ou deux jours à l'avance, afin qu'il ne soit apporté aucun retard dans les livraisons; les charbons qui lui seront demandés seront toujours fournis exempts de tous mélanges, très galleux, bien secs et nouvellement extraits, aux prix suivants :

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 50

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 1^{re} qual., 1 fr. 85 2^e id. 1 fr. 65

FINES NOISETTES 1 fr. 55

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris). 2 fr. 45

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris). 1^{re} qual., 1 fr. 80 2^e id. 1 fr. 60

FINES NOISETTES, 1 fr. 50

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 1^{re} qual., 1 fr. 75 2^e id. 1 fr. 55

FINES NOISETTES, 1 fr. 45

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix qui peut varier de 15 à 20 c. entre l'hectolitre COMBLE dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure de ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrée, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

AVIS.

BAISSE DE 35 % Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90; devantures de cheminée depuis 75 c. Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin. 3634 - 15 m. au 15 jt.

DÉPOT D'HUITRES

Le sieur MEURANT, a l'honneur d'informer le public que le dépôt d'huitres qu'il avait ouvert chez VANNOYE, à l'estaminet du Pont Neuf,

Est transféré, à dater de ce jour, Chez BADART, estaminet du Minck.

Prix fixe : Le cent d'Huitres, 4 francs.

Au même dépôt : Crevettes, Ecrevisses, Homards. On peut s'adresser à M. Meurant pour recevoir, dans un bref délai, toute espèce de poisson fin.